

Séance du mardi 05 juillet 2022

Date de la convocation : mardi 28 juin 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 40

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Béatrice DENIS, Frédéric ERNST, Pascal FARCAGE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Présents non votants :
4**

Représentés : 3

Représentés : Christian BAZART, Pascal MENUISIER, Nathalie PHILIPPOT

Votants : 39

Excusés : Sabrina DEJEAN, Clément FEVEZ, Hervé GAND, Cédric GARAT, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Pierre-Louis MOLITOR, Mireille MOREL, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Katya CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Viviane DOLIZY, Hervé FABRE, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Frédéric MANGIN, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Patrick GROSS

DE_2022_052 - Objet : Acquisition de composteurs – demande de subventions

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/07/2022 055-200066140-20220705-DE_2022_052-DE

La Présidente expose,

Vu la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Vu la délibération n°DECC_201712_170 du 18 décembre 2017 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers de la Meuse

Vu la délibération n°DECC_2020_054 du 23 juin 2020 concernant l'achat groupé de composteurs en lien avec le SMET

Vu la délibération du SMET en date du 29 mars 2022 fixant les tarifs des composteurs et du matériel associé

Vu le vote du budget prévisionnel 2022 au conseil communautaire du 7 avril 2022

Considérant la demande croissante de composteurs sur le territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Règlement 2022 de l'appel à projet du Département de la Meuse, annexé à la présente délibération
- De solliciter le Département pour une aide allouée à un taux maximal de 50 % du montant de l'opération d'achat groupé soit 5000 € TTC maximum, selon les termes du règlement annexé à la présente délibération, sans récupération de TVA sur la valeur ajoutée.
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 juillet 2022
et publié ou notifié
le 18 juillet 2022

La Présidente,
Madame AUBRY Martine